

## RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2017

### 1. Conseil du 24 janvier 2017 :

#### A - Délibération à l'unanimité des votes exprimés - taxe d'aménagement des zones d'activités perçues par la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine (CCGT)

Il s'agit des taxes versées par les entreprises exerçant dans les zones d'activités (exemple de la ZI Pont Perrin à L'Isle-Jourdain). La CCGT doit aménager et entretenir ces zones d'activités. Elle perçoit en contrepartie des taxes d'aménagement. Tous les Conseils Municipaux des mairies relevant du secteur géographique de la CCGT doivent délibérer sur le principe de cette taxe.

#### B- Délibération à l'unanimité des votes exprimés - désignation des délégués représentant la commune au sein du SIGV Save gersoise

En 2014, deux élues du Conseil municipal de Frégouville avaient été désignées pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation (SIGV) de la Save Gersoise. Elles n'assistèrent qu'à la première réunion, le 22/04/2014, car le module Petit Patrimoine, largement déficitaire, fut cessé. Or, c'était la seule raison pour laquelle les représentantes de la commune siégeaient au SIGV Save gersoise, Frégouville n'ayant aucune rive de la Save sur son territoire. Récemment, le regroupement territorial du SIGV Save Gersoise a été étendu aux affluents. La commune de Frégouville est donc à nouveau concernée suite aux nouvelles attributions.

Deux déléguées sont élues pour y siéger : Mme CUVILLIER (Titulaire) et Mme PINAREL (Suppléante).

#### C - Délibération à l'unanimité des votes exprimés – approbation des nouveaux statuts de la CCGT

Le Préfet a refusé de valider la modification des statuts de la CCGT car le libellé des activités de l'organisme était incomplet au vu du texte référent de la loi Notre. Par conséquent, les conseils municipaux des communes ont dû approuver les nouveaux statuts (libellé corrigé des activités).

#### D - Divers - Délibération de principe visant à dénoncer la proposition de Groupement Hospitalier Territorial

La loi de modernisation de notre système de santé prévoit un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire, les « Groupements hospitaliers de territoires » (GHT).

Cette loi renforce la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical.

Un conseiller municipal, impliqué dans la Direction du Centre Hospitalier Psychiatrique du Gers, indique que les salariés de l'hôpital psychiatrique sont mobilisés depuis des mois contre ce projet car ils craignent la fin de leur spécialité. Ils souhaitent donc ne pas être intégrés dans le GHT du Gers. Ils ne veulent pas d'une union avec l'hôpital général d'Auch.

Même si l'intégration a été décidée localement par l'Agence Régionale de Santé, sous la tutelle de la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, il sollicite que le Conseil municipal délibère de principe pour dénoncer cette intégration.

Votes exprimés : Pour : 7 Abstention : 1

#### E - Divers - Demande du SDIS par rapport à l'acquittement d'une cotisation supplémentaire

Monsieur le Maire lit un courrier du SDIS, en date du 19/01/2017, qui argumente d'un budget de fonctionnement insuffisant pour entretenir les matériels et pour indemniser l'engagement

des pompiers salariés et volontaires qui a fortement cru en 10 ans, notamment par suite des carences des ambulances privées et des dérives de la téléassistance.

Pour couvrir l'indemnisation des pompiers salariés et volontaires au dernier trimestre 2017, le SDIS sollicite toutes les communes du GERS pour que soient votées des cotisations complémentaires. A titre indicatif, le SDIS propose une cotisation de 2,5 euros par habitant. Pour Frégouville, cela représenterait :  $330 \times 2,5 = 825$  euros.

**Les votes exprimés ont finalement été sans incidence car la Préfecture a déclaré le procédé du SDIS illégal et a exigé de ne pas y donner suite : le taux appliqué au budget des collectivités locales pour financer le SDIS est décidé par l'État. Une telle cotisation supplémentaire aurait donc, en quelque sorte, augmenté le taux.**

#### F - Divers - Discussion de principe sur l'octroi d'une prime au personnel communal

La commune de Frégouville emploie deux salariés : la secrétaire de mairie et l'employé de l'entretien communal.

De plus en plus de communes alentour octroient une prime à leur personnel.

Monsieur le Maire interroge donc le Conseil municipal pour recueillir leur avis sur un accord de principe pour procéder de même. Le montant doit être discuté lors de prochains Conseils municipaux.

Accord unanime sur le principe.

#### G - Actualité concernant la salle polyvalente

##### 2. **Conseil du 16 mars 2017 :**

#### A - Présentation du compte administratif 2016

Validé à l'unanimité des votes exprimés.

#### B - Présentation du compte de gestion 2016

Validé à l'unanimité des votes exprimés.

#### C - Divers - Point sur les travaux de la station d'épuration

#### D - Divers - Point sur l'état des subventions en lien avec la restructuration de la salle polyvalente

#### E - Divers - Panneau pour limiter la vitesse au Lieu-dit La Sabaterie

#### F - Divers - Malveillance sur le local poubelle du centre du village (mairie)

#### G - Divers - Problème chemin communal Lieu-dit PIQUEBELLE

#### H - Divers - Compte-rendu Assemblée Générale du SIGV Save gersoise du 8 mars

##### 3. **Conseil du 7 avril 2017 :**

#### A - Vote des taxes 2017

Monsieur le Maire donne lecture des documents qui mentionnent les taux d'imposition des taxes directes pour 2016 et pour 2017.

Pour 2017, il propose de conserver les mêmes taux qu'en 2016.

Délibération avec unanimité des votes exprimés.

#### B - Vote des subventions à diverses associations locales

Le montant total des subventions budgétisées est de 4 060 €.

Délibération avec unanimité des votes exprimés.

#### C - Vote du budget 2017

La Commission des Finances s'est réunie le 4 avril.

A l'issue des présentations des différents postes de dépenses et de recettes, le budget 2017 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

D – Divers – Fermeture de l'accueil du public le mardi

La fermeture de l'accueil du public répond à la demande formulée par la Secrétaire de mairie pour faciliter ses missions administratives. Un bilan de cet aménagement horaire sera réalisé début 2018.

**4. Conseil du 23 mai 2017 :**

A - Délibération sur l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Intérêt Scolaire

Depuis que la Gascogne Toulousaine a intégré notre syndicat scolaire pour la « compétence Jeunesse », ce dernier devient dès lors un syndicat mixte.

A la demande des services de la Préfecture, de nouveaux statuts ont été rédigés et doivent être approuvés par l'ensemble des communes et de la Communauté, membres de ce nouveau Syndicat.

Approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

B - Délibération sur l'adoption de la convention de refacturation entre le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT)

Depuis la prise de compétence Jeunesse par la CCGT, les communes ne peuvent plus effectuer de paiement concernant les Centres de Loisirs. Une convention de refacturation doit être établie et ratifiée par la Commune pour permettre les paiements.

Approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

C - Délibération sur restructuration de la dette de la commune

Outre les prêts pour financer les travaux de la salle polyvalente, nous avons évoqué la possibilité de rembourser par anticipation le prêt qui avait financé l'école en 2007.

La restructuration de notre dette est sur la base d'une renégociation du prêt de l'école et celui des travaux de la salle en un seul emprunt de 290.000 € sur 20 ans au taux de 1,66% avec une annuité de remboursement de 17.163 €, équivalente à celle payée actuellement.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés adoptent à l'unanimité la restructuration de la dette de la commune sur cette base.

D - Délibération sur l'adoption de la convention de refacturation de la Ronde des Canailoux

La Ronde des Canailoux est une association de parents d'élèves gérant l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires (hors mois d'août) sur le site de l'école maternelle de Maurens.

Outre la contribution demandée aux familles qui inscrivent leurs enfants, l'association sollicite une participation aux communes concernées, sur la base d'une quote-part de leur population et du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs venant de la commune.

En contrepartie de cette contribution, la Caf du GERS reverse une participation qui couvre approximativement 40 % des charges de la commune.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés adoptent à l'unanimité la convention.

E – Divers – Point sur les travaux de la salle polyvalente

Le menuisier a mis en place les cadres aluminium.

Les travaux ont pris du retard. La nouvelle échéance est au 28 juillet 2017.

F – Divers - Délibération sur le projet d'un lotissement de 11 maisons au lieu dit Margaillet

Monsieur le Maire présente aux membres présents le dossier remis en avril pour le projet de construction d'un lotissement de 11 maisons.

Le Conseil Municipal étudie les superficies des lots (très inférieures aux surfaces habituelles du secteur et les aménagements prévus).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de renforcer plus encore la fourniture électrique de ce secteur qui avait pourtant été consolidée depuis quelques mois au niveau du Lieu dit La Sabaterie. Pour ce motif, le responsable du Secteur Intercommunal d'Energies de GIMONT, a émis un avis défavorable.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés émettent à l'unanimité un avis défavorable à ce projet.

## **5. Conseil du 5 juillet 2017**

### **A- 1<sup>ère</sup> Délibération modificative du budget**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décidé à l'unanimité de modifier le budget prévisionnel pour rembourser par anticipation le prêt contracté par la collectivité pour financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire en 2007.

### **B- Délibération sur le budget des travaux**

Les travaux de la salle polyvalente ayant débuté, le conseil municipal après en avoir délibéré décidé à l'unanimité de transférer d'un compte d'attente vers le compte définitif les dépenses relatives aux frais d'étude de recherches et de développement.

### **C- Délibération sur le remboursement de l'emprunt**

Monsieur le Maire rappelle le prêt contracté par la collectivité pour financer des travaux de réhabilitation du groupe scolaire en 2007. Il ajoute qu'il est possible de rembourser par anticipation ce prêt en profitant des taux d'intérêt particulièrement avantageux pratiqués actuellement.

Il ajoute que l'annuité à venir sera de 17 242.99 € (travaux de réhabilitation du groupe scolaire et travaux de la salle polyvalente) et rappelle que l'annuité actuelle s'élève à 17 000 € (travaux de réhabilitation du groupe scolaire).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser par anticipation le prêt 51034808553 pour un montant de 159 237, 78 € somme comprenant le capital restant du, les intérêts et l'indemnité liée au remboursement anticipé du prêt.

### **D- Délibération de l'augmentation du tarif cantine pour la rentrée 2017**

La société Ansamble portera à 3.52 € TTC le repas des enfants scolarisés à l'école de Frégouville ainsi que le prix des repas des adultes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décidé à l'unanimité de l'augmentation du tarif de la cantine pour la rentrée 2017-2018 à 3.52 €.

### **E- Délibération de l'arbre de Noël de la CCGT**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décidé à l'unanimité de participer à l'arbre de Noël de la CCGT. La contribution demandée s'élève à 40 € par enfant et permettrait aux deux enfants de la secrétaire de mairie de participer à cet arbre de Noël.

### **F- Délibération du taux d'emprunt avec le Crédit Agricole**

Suite au relèvement des taux bancaires survenu avant la signature des offres, Monsieur le Maire expose les nouvelles propositions au conseil municipal :

- un taux fixe de 1,71 % pour le prêt long terme sur 20 ans
- un taux fixe de 0,66 % pour le prêt relais.

Considérant ses nouvelles offres et constatant que la caisse de Crédit Agricole demeure la mieux placée, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir une nouvelle offre de la banque soit :

- un prêt long terme de 290 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 1,71 %
- un prêt relais de 24 mois d'un montant de 140 000 € au taux fixe de 0,66 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décidé à l'unanimité de la modification du taux d'emprunt avec le Crédit Agricole.